

Adoptons les bons gestes !



**DOCUMENT
D'INFORMATION
COMMUNAL SUR LES
RISQUES MAJEURS
DICRIM**

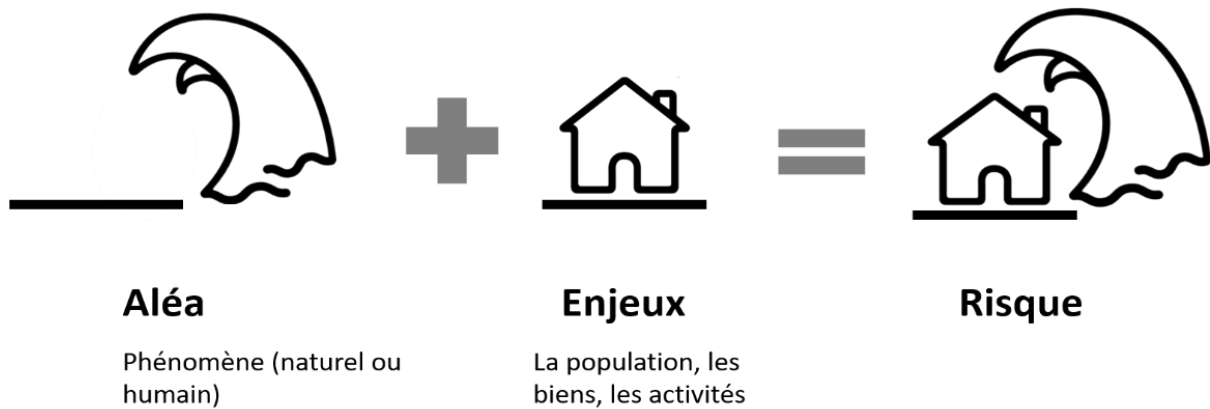
01 JUILLET 2025

Table des matières

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?	5
L'alerte	6
Quels sont les bons gestes à adopter en cas d'alerte ?	6
Comment donner l'alerte ?	6
Risques naturels.....	7
Le risque de submersion marine.....	7
Qu'est-ce qu'une submersion marine ?	7
Quels sont les bons gestes à adopter en cas de submersion marine ?	8
Le risque d'érosion marine.....	9
Qu'est-ce que l'érosion marine ?	9
Quels sont les bons gestes à adopter en cas d'érosion marine ?	10
Le risque d'inondation	11
Qu'est-ce qu'une inondation ?	11
Quels sont les bons gestes à adopter en cas d'inondation ?	12
Le risque de tempête	13
Qu'est-ce qu'une tempête ?.....	13
Quels sont les bons gestes à adopter en cas de tempête ?	14
Le risque de feu de forêt et de lande	16
Qu'est-ce qu'un feu de forêt ou de lande ?	16
Quels sont les bons gestes à adopter en cas de feu de forêt ou de lande ?	17
Le risque sismique.....	18
Qu'est-ce qu'un séisme ?	18
Quels sont les bons gestes à adopter en cas de séisme ?	19
Le risque de mouvement de terrain	20
Qu'est-ce qu'un mouvement de terrain ?	20
Risques technologiques	21
Le risque industriel.....	21
Qu'est-ce que le risque industriel ?	21
Quels sont les bons gestes à adopter en cas de pollution industriel ?	21
Le risque de transport de matières dangereuses	22
Qu'est-ce qu'une matière dangereuse ?	22
Quels sont les bons gestes à adopter en cas d'accident au cours d'un transport de matières dangereuses ?	22
Le risque de canicule	23

Quels sont les bons gestes à adopter en cas d'alerte canicule ?	24
Le risque radon.....	24
Qu'est-ce que le radon ?	24
Quels sont les bons gestes à adopter lorsque l'on habite en zone radon importante ?.....	25
Le risque nucléaire	26
Que faut-il dans mon sac d'urgence ?	27
Je me fais connaître en tant qu'habitant vulnérable*	28

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?



« Le **risque majeur** est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, d'occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

L'existence d'un risque majeur est liée :

D'une part à la présence d'un événement (aléa), qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique ;

D'autre part à l'existence d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non monétaire) pouvant être affectés par un phénomène.

Les conséquences d'un risque majeur sur les enjeux se mesurent en termes de **vulnérabilité**.

Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son importante gravité. »
(finistere.gouv.fr)

L'alerte

Quels sont les bons gestes à adopter en cas d'alerte ?

- ☐ Confiner-vous. Eteignez la climatisation, le chauffage et la ventilation, obstruez toutes les ouvertures (fentes, portes, aérations, cheminées...) afin de vous protéger d'une éventuelle pollution de l'atmosphère.
- ☐ Evacuez uniquement si on vous l'ordonne. Tenez-vous prêt à agir rapidement.
- ☐ Informez-vous par la radio : France Info, France Bleu Breizh Izel.
- ☐ **Dispositif d'alerte de l'Etat : <https://fr-alerte.gouv.fr>**
- ☐ De manière générale :
 - ☐ Ne restez pas dans votre véhicule
 - ☐ Ne restez pas proche de fenêtres et ne les ouvrez pas
 - ☐ N'allumez pas de flamme
 - ☐ Ne prenez pas d'ascenseur (en cas de panne de courant)
 - ☐ Ne revenez pas sur vos pas

Comment donner l'alerte ?

Numéros et références utiles :

Pompiers : 18

Numéro européen de secours : 112

Gendarmerie : 17

SAMU : 15

SAMU social : 115

Gendarmerie maritime : 02 98 50 97 35

Centre antipoison : 02 99 59 22 22

C.H.U Brest : 02 98 22 33 33

Urgences enfants (jusqu'à 15 ans) : hôpital Morvan 02 98 44 55 55.

Hôpital des armées : urgences 02 98 43 70 00

Polyclinique de Keraudren : 02 98 34 29 29

Mairie :

Préfecture du Finistère : 02 98 76 29 29

Sites

Shom : <https://www.shom.fr/>

Cartographie du SHOM : data.shom.fr

Météofrance : <https://meteofrance.com/>

Planseisme : <http://www.planseisme.fr/>

Géorisques : <https://www.georisques.gouv.fr/>

France bleu breizh Izel : 93.0

Risques naturels

Le risque de submersion marine

Qu'est-ce qu'une submersion marine ?



Selon Géorisques « Les **submersions marines** sont des inondations rapides et de courtes durées (de quelques heures à quelques jours) de la zone côtière par la mer lors de conditions météorologiques et océaniques défavorables. »

Elles sont formées par la concordance de trois paramètres :

- Pression atmosphérique basse
- Coefficient de marée élevé
- Direction et force du vent vers la côte

Différents types de submersions existent :

- Par **débordement**, le niveau de l'eau devient plus élevé que le niveau terrestre
- Par **franchissement** de paquets de mer, par-dessus une protection
- Par **rupture de protection** (digue par exemple)

A Lanildut, des submersions peuvent avoir lieu au niveau de :

La route de l'Aber des numéros 35 à 71

L'Anse du Tromeur

Le long du sentier côtier

L'Anse Styvell

Quai Cambarell

Pors an Eis Vinis

La cale de Keradraon

Quels sont les bons gestes à adopter en cas de submersion marine ?

Avant

- ❑ Identifiez où se trouve le disjoncteur et les robinets d'arrêt des réseaux de gaz
- ❑ Mettez les produits toxiques en hauteur
- ❑ Renseignez-vous auprès de la mairie sur les lieux d'accueil en cas d'évacuation
- ❑ Préparez un équipement de première nécessité
- ❑ Préparez de quoi boucher les entrées et ouvertures basses : sacs de sables ou batardeaux
- ❑ En cas d'extrême urgence, le maire peut vous demander d'évacuer pour vous mettre en sécurité

Pendant

- ❑ N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les équipes pédagogiques les prennent en charge sur place
- ❑ N'évacuez pas, sauf si vous en recevez l'ordre des autorités ou que la montée de l'eau vous y contraint
- ❑ N'utilisez pas les appareils électriques
- ❑ Restez chez vous, installez-vous à l'étage ou en hauteur
- ❑ Gardez avec vous les produits indispensables (alimentation pour bébé, médicaments...)
- ❑ En cas de danger immédiat, demandez une évacuation urgente.

Après

- ❑ Aérez les pièces, déshumidifiez et désinfectez-les
- ❑ Rétablissez le courant uniquement sur vérification d'un professionnel puis chauffez les pièces
- ❑ Consommez l'eau du robinet uniquement sur autorisations des services compétents
- ❑ Circulez à pied ou en voiture avec prudence
- ❑ Déclarez vos dégâts matériels à votre assureur et pensez à conserver les justificatifs

Le risque d'érosion marine

Qu'est-ce que l'érosion marine ?



L'érosion marine est le recul de la côte (falaises, plages, dunes...) Par perte de matériaux due aux mouvements de la mer : marée, houle et courant. Cette érosion peut être plus importante lors d'événements exceptionnels comme les tempêtes.

A Lanildut, la mer érode la côte en de nombreux points. L'érosion est intense lors des tempêtes, le long du sentier côtier de l'Aber à Melon. Certains points du GR 34 s'érodent et celui-ci doit être régulièrement modifiés pour garantir la sécurité des randonneurs.

La carte des risques d'érosion basée sur l'Indicateur National d'Erosion (INE) donne une idée globale de l'érosion sur le territoire. Cet indicateur est une moyenne de l'érosion du trait de côte sur au moins 56 ans. L'érosion actuelle peut donc être différente de ce résultat cartographique.

Quels sont les bons gestes à adopter en cas d'érosion marine ?

Avant

- ☐ Informez-vous des risques
- ☐ Respectez la réglementation et l'affichage, en cas d'interdiction de passage par exemple
- ☐ En cas de tempête, éloignez-vous du littoral

Pendant

- ☐ Ecartez-vous de la zone qui s'effondre
- ☐ Ne revenez pas sur vos pas
- ☐ N'entrez pas dans un bâtiment situé sur une zone à risque

Après

- ☐ Informez la mairie
- ☐ Prévenez les personnes aux alentours

Le risque d'inondation

Qu'est-ce qu'une inondation ?



Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. L'origine de l'inondation peut être fluviale, maritime ou encore souterraine. Le phénomène de débordement de cours d'eau peut être lié à deux facteurs : les crues lentes de plaine ou les crues rapides et torrentielles. En France, le risque d'inondation est le premier risque en termes de dommages (humains, économiques ou environnementaux).

A Lanildut, les zones à risques inondables sont :

- ☐ L'Anse Saint Gildas
- ☐ Le bas du Streat an Aber
- ☐ La route de l'Aber des numéros 37 à 51

Quels sont les bons gestes à adopter en cas d'inondation ?

Avant

- ☐ Tenez-vous informé de l'évolution de la situation via les médias et le site Vigicrues, respectez les consignes indiquées.
- ☐ Prenez contact avec les personnes vulnérables et assurez-vous qu'elles sont en sécurité.
- ☐ Eloignez-vous des cours d'eau.
- ☐ Prévoyez de couper le courant.
- ☐ Mettez les produits chimiques en hauteur.

Pendant

- ☐ Ne prenez pas votre voiture, 30 cm d'eau suffirait à l'emporter.
- ☐ N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les équipes pédagogiques se chargent de leur sécurité.
- ☐ Ne sortez pas, abritez-vous dans un bâtiment.
- ☐ Réfugiez-vous dans les étages ou dans les lieux les plus proches définis comme surs par la commune : Au stade de foot au niveau du Streat An Aber et l'Espace Henri Queffelec

Après

- ☐ Aérez les pièces, déshumidifiez et désinfectez-les
- ☐ Rétablir le courant uniquement sur vérification d'un professionnel puis chauffez les pièces
- ☐ Consommez l'eau du robinet uniquement sur autorisations des services compétents
- ☐ Circulez à pied ou en voiture avec prudence
- ☐ Déclarez vos dégâts matériels à votre assureur et pensez à conserver les justificatifs

Le risque de tempête

Qu'est-ce qu'une tempête ?



La tempête est un phénomène produit lors de la rencontre entre deux masses d'air aux paramètres physiques différents (température et teneur en eau). Cette perturbation atmosphérique génère des vents accompagnés de fortes précipitations et parfois même d'orages. On parle de tempête lorsque les vents sont supérieurs à 89 km/h, associés à certaines rafales, la tempête atteint souvent plus de 100 km/h.

Historique des tempêtes ayant causées des dégâts significatifs à Lanildut :

- ❑ Octobre 1987, tempête avec arrêté de catastrophe naturelle ayant entraîné de multiples dégâts
- ❑ Mars 2008, tempête Johanna, le mur de la route à la limite avec Melon attaqué par la mer.
- ❑ 2014, tempêtes de janvier et de février, à Kerzeven destruction par la mer du mur de soutien et recul e la falaise.
- ❑ Novembre 2023, tempête CIARAN, multiples dégâts sur l'ensemble de la commune

Quels sont les bons gestes à adopter en cas de tempête ?

Avant

- ❑ Débranchez les appareils électriques et les antennes TV
- ❑ Fermez les volets et les portes de l'habitation
- ❑ N'obstruez pas les grilles de ventilation
- ❑ En cas d'utilisation de groupes électrogènes, suivez les consignes indiquées sur le matériel et placez-les à l'extérieur des bâtiments afin de prévenir les intoxications au monoxyde de carbone
- ❑ Rentrez les objets susceptibles d'être emportés par le vent
- ❑ Informez-vous de la montée des eaux
- ❑ Apportez de l'aide à vos voisins s'ils en ont besoin.
- ❑ Si vous êtes en voiture, arrêtez-vous sur le bas-côté de la route, loin d'arbres, pylônes ou équipements susceptibles de tomber sur le véhicule et des zones bordant les cours d'eau. Allumez vos feux de détresse puis appelez les secours.

Pendant

- ❑ N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charges par les équipes pédagogiques.
- ❑ Consultez les sites Météofrance et Vigicrues pour se préparer à une submersion ou une crue
<https://vigilance.meteofrance.fr>
- ❑ Eloignez-vous des bords de mer et des lacs
- ❑ Restez chez vous
- ❑ En cas de foudre : abritez-vous à l'intérieur de votre maison, ne vous placez pas sous un arbre ou proche d'une structure métallique, ne vous baignez pas, Ne courez pas et restez accroupi, les pieds joints. N'utilisez pas le téléphone fixe

Après

- ❑ Suivez les consignes données par les sources officielles du gouvernement ou de la préfecture
- ❑ Informez les autorités de tout danger
- ❑ Ne touchez pas les câbles électriques tombés au sol
- ❑ Faites réparer ce qui peut l'être et couper les branches et arbres qui menacent de s'abattre
- ❑ Apportez de l'aide à vos voisins, pensez aux personnes âgées et handicapées
- ❑ Assurez-vous auprès des autorités que l'eau du robinet soit potable avant de la boire
- ❑ Vérifiez l'état des aliments congelés et réfrigérés et jetez-les en cas de doute

Cas des Patients à Haut Risque Vital (PHRV) en cas de coupure d'électricité

L'équipe de dépannage Enedis est joignable au **09 726 750 XX** (XX : correspond aux 2 chiffres de votre département) et est disponible 7 j/j et 24 h/24.

Pour être identifié par Enedis en tant que PHRV et disposer des mesures d'accompagnement spécifiques, vous devez au préalable vous faire connaître auprès de votre agence régionale de santé (ARS). Vous trouverez toutes les informations utiles pour réaliser votre demande sur le site

<https://www.ars.sante.fr/>

Le risque de feu de forêt et de lande

Qu'est-ce qu'un feu de forêt ou de lande ?



Le Finistère est caractérisé par un recouvrement de lande et de forêt important (12% du territoire), ce qui le rend vulnérable au feu.

Les départs de feu de forêt peuvent avoir différentes origines : naturelles ou humaines. 90% des feux ont pour origine l'activité humaines : par accidents, par intention ou bien provoqués par des travaux. Le changement climatique risque d'aggraver le problème en allongeant dans l'année les saisons des incendies.

A Lanildut, les espaces dunaires, les vallées et les espaces boisées privés sont des territoires vulnérables au feu.

Quels sont les bons gestes à adopter en cas de feu de forêt ou de lande ?

Avant

- ❑ Renseignez-vous sur les conditions météorologiques lors d'une sortie en forêt.
- ❑ Munissez-vous d'un téléphone portable chargé.
- ❑ Respectez les chemins balisés.
- ❑ Ne jetez pas d'objets incandescents dans les landes ou forêts.
- ❑ Ne fumez pas dans les landes ou forêts.
- ❑ L'usage du feu est interdit dans les forêts et landes et dans tout terrain à moins de 200 m du 15 mars au 30 septembre.

Arrêté Préfectoral du 04 juin 2014 portant réglementation en vue de prévenir les incendies de forêts et de landes

Pendant

- ❑ Eloignez-vous de la zone en feu.
- ❑ Confiniez-vous dans un bâtiment sûr ou dans les lieux identifiés par la commune : Le terrain de foot, l'Ecole ou l'Espace Henri Queffelec
- ❑ Alerte au plus vite les sapeurs-pompiers, la police et la gendarmerie en leur indiquant le plus précisément possible le lieu, la nature et l'importance du sinistre.

Arrêté Préfectoral du 04 juin 2014 portant réglementation en vue de prévenir les incendies de forêts et de landes

Le risque sismique

Qu'est-ce qu'un séisme ?



Les séismes sont provoqués par le mouvement de plaques en profondeur sous la terre (tectonique des plaques). Lorsque les roches se rompent brutalement, cela provoque une vibration d'intensité plus ou moins forte. Le mouvement libère de l'énergie qui se caractérise par la magnitude. La magnitude de différents séismes peut être comparée selon l'échelle de Richter.

La survenue d'un séisme dépend d'une multitude de paramètres. A l'heure actuelle, il n'est pas possible de prédire les séismes.

Lanildut est classé en risque sismique faible : zone de sismicité de 2 sur 5

Quels sont les bons gestes à adopter en cas de séisme ?

Avant

- ☐ Localisez les points de coupures de gaz, d'électricité et d'eau
- ☐ Fixez les appareils et meubles lourds
- ☐ Repérez un endroit pouvant servir d'abri
- ☐ Vérifiez votre kit de survie

Pendant

- ☐ Mettez-vous à l'abri le long d'un mur porteur ou sous un meuble solide
- ☐ Eloignez-vous des fenêtres
- ☐ Eloignez-vous de ce qui est susceptible de s'effondrer
- ☐ Eloignez-vous des lignes électriques
- ☐ Si vous êtes en voiture, ne descendez pas avant la fin de la secousse

Après

- ☐ Si vous êtes bloqué sous les décombres, tapez contre un objet.
- ☐ Evacuez le bâtiment
- ☐ En cas de fuites de gaz, prévenez les autorités compétentes
- ☐ Ne prenez pas l'ascenseur
- ☐ Eloignez-vous des zones côtières pour éviter les éventuels raz-de-marée

Le risque de mouvement de terrain

Qu'est-ce qu'un mouvement de terrain ?



Les mouvements de terrain peuvent être de deux types :

- Les mouvements lents, la déformation n'est alors pas toujours perceptible. Ceux-ci peuvent être des glissements ou des tassements de terrain.
- Les mouvements rapides, qui sont très brutaux et peuvent être des coulées de boue, des chutes de roches ou encore des éboulements.

L'envasement de l'Aber lié aux :

- ☐ Dé-talutage
- ☐ L'industrialisation en amont (Etain)
- ☐ Curages trop importants des bas-côtés des routes (Caniveaux trop profonds)

Risques technologiques

Le risque industriel

Qu'est-ce que le risque industriel ?



A Lanildut le risque industriel est lié à :

- ☐ La station de carburant portuaire avec un risque de pollution des sols et de la mer

Quels sont les bons gestes à adopter en cas de pollution industrielle ?

Avant

- ☐ Respect des règles de sécurité
- ☐ Maintien des installations en bon état (contrôles périodiques)

Pendant

- ☐ Mise en place de barrage flottant par Vigipol et le Cèdre

Le risque de transport de matières dangereuses

Qu'est-ce qu'une matière dangereuse ?



Le risque de transport de marchandises dangereuses, ou risque TMD est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandise par voie routière, ferroviaire, fluviale, maritime ou par canalisation.

A Lanildut, les accidents de la route dus au transport de matières dangereuses sont très peu nombreux. Les axes de circulation principalement touchés sont la D27 et la D28.

Quels sont les bons gestes à adopter en cas d'accident au cours d'un transport de matières dangereuses ?

Avant

- Apprenez à identifier un convoi de marchandises dangereuses grâce aux panneaux sur les véhicules

Pendant

- Donner l'alerte : 112 ou sapeur-pompier 18 ou gendarmerie 17, en précisant le lieu exact, la nature du moyen de transport, le nombre de victimes, le type de produit, la nature du sinistre (feu, fuite..)
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie. En cas de nuage toxique, fuir se confinez dans un bâtiment, fermer les portes et fenêtres.

Le risque de canicule



Le risque canicule est caractérisé par une température élevée et une amplitude thermique faible, empêchant l'organisme humain de récupérer. Ce risque peut entraîner de graves complications pour la santé humaine.

La faune et la flore pâttissent de ces températures élevées et prolongées. En outre, les pollutions atmosphériques sont beaucoup plus importantes.

Pour faire face à ce risque, un plan canicule a été mis en place au plan national.

Il attribue quelques missions aux maires. Trois niveaux sont prévus :

- **Niveau 1 : « Veille sanitaire »**

Le registre nominatif de la commune recensant les personnes âgées et les personnes handicapées qui en ont fait la demande doit être transmis au Préfet.

(Périodicité annuelle obligatoire entre le 1^{er} juin et le 30 août)

- **Niveau 2 : « Mise en garde et action »**

Il est activé lorsque le Système d'Alerte Canicule et santé (SACS) identifie un risque canicule.

L'Institut de Veille Sanitaire (InVS), après concertation avec Météo France, en informe le Ministère chargé de la Santé par l'envoi d'un message d'alerte « Canicule et santé ».

- **Niveau 3 : « Mobilisation maximale »**

Le Premier Ministre réquisitionne l'ensemble des moyens adaptés à la gestion de la situation.

En période de canicule, une procédure communale est mise en place. Celle-ci consiste à appeler régulièrement les personnes sensibles ayant fait une demande préalable et prescrire les conduites à tenir. Le réseau d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) joue un rôle important dans ce dispositif car ses membres visitent de manière régulière les personnes qui en bénéficient.

Quels sont les bons gestes à adopter en cas d'alerte canicule ?

Pendant

- Rafraîchir son habitation

Pensez à fermer volets, rideaux et à maintenir les fenêtres fermées dans la journée

Réalisez des courants d'air dès que la température extérieure est plus basse qu'à l'intérieur.

- Bien se désaltérer

Buvez régulièrement et au moins 1,5 à 2 litres par jour, évitez l'alcool et les boissons à forte teneur en caféine.

- Eviter les activités extérieures

Ne sortez pas sans chapeau, restez à l'ombre.

Le risque radon

Qu'est-ce que le radon ?



radon

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte, présent partout dans les sols mais plus fortement dans les sous-sols granitiques et volcaniques. Ce gaz s'accumule dans les espaces clos notamment les bâtiments.

Il a été reconnu cancérogène pulmonaire certain pour l'être humain depuis 1987. Les communes sont classées en 3 zones, la zone 3 étant la plus exposée.

Lanildut est classée en zone 3.

Quels sont les bons gestes à adopter lorsque l'on habite en zone radon importante ?

Pendant Avant

- Il est possible de mesurer l'activité du radon à l'aide d'un dosimètre pendant au moins deux mois et durant la période de chauffage.

- Réduire son exposition au radon :
 - En améliorant l'étanchéité entre le sol et le bâtiment.
 - En améliorant la ventilation du bâtiment ainsi que le système de chauffage.

Le risque nucléaire



**QUE FAIRE
EN CAS D'...**

Un accident nucléaire peut exposer la population et l'environnement à la radioactivité, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT NUCLÉAIRE ?

Si vous vivez à moins de 20 km d'une centrale nucléaire :

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par la préfecture et l'exploitant, elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **RETIREZ VOS COMPRIMÉS d'iode** dans les pharmacies partenaires sur présentation d'un justificatif de domicile
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** avec les objets et articles essentiels

En cas d'accident nucléaire, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres, coupez la ventilation
- **SI VOUS ÊTES DANS UN VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible. Un véhicule n'est pas une bonne protection
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours
- **NE TOUCHEZ PAS AUX OBJETS** qui se trouvent à l'extérieur, notamment les véhicules
- **S'IL PLEUT**, laissez à l'extérieur tout ce qui aurait pu être mouillé par la pluie
- **PRENEZ DE L'IODE**, uniquement sur instruction du préfet, et sauf contre-indication médicale. Si vous n'avez pas de comprimé d'iode au moment de l'accident, une distribution d'urgence est organisée dans les lieux collectifs définis par le préfet

Pendant toute la durée de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités
(sur la prise d'iode, notamment)



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles
pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile
que sur ordre des autorités

Alerte

3 x 1mn 41 s

Fin d'alerte

30 s



POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

Que faut-il dans mon sac d'urgence ?

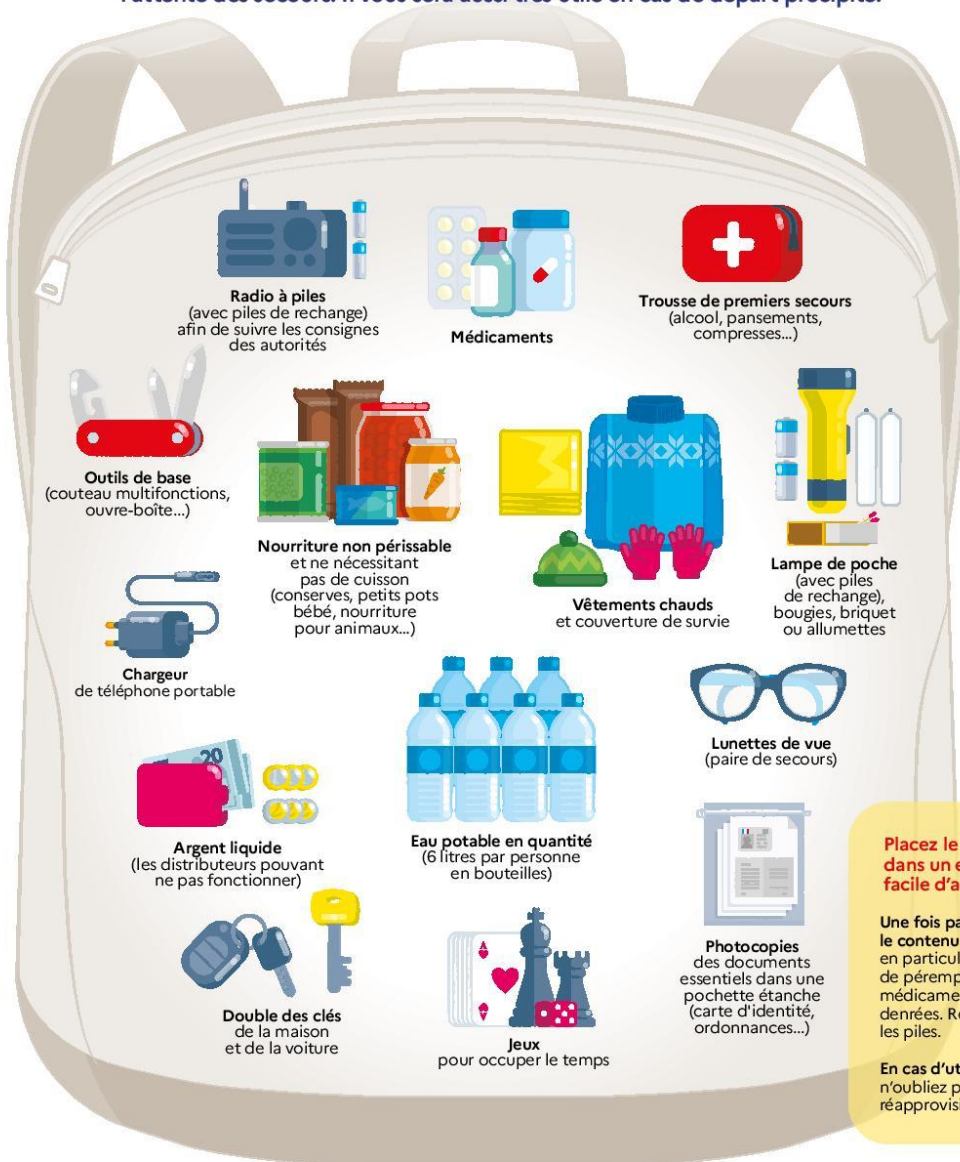
Le gouvernement conseille d'inclure les éléments suivants dans le kit d'urgence :



Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



Placez le sac dans un endroit facile d'accès !

Une fois par an, vérifiez le contenu de votre kit, en particulier la date de péremption des médicaments et des denrées. Remplacez les piles.

En cas d'utilisation, n'oubliez pas de le réapprovisionner !

Je me fais connaître en tant qu'habitant vulnérable*

*Est considéré ici comme personne vulnérable un habitant handicapé, à autonomie limitée, de plus de 65 ans ou encore personne à haut risque vital.

Nom : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Statut de la personne (cocher la case correspondante) :

Personne âgée de plus de 65 ans ☐

Personne (enfant/adulte) handicapée ☐

Personne à autonomie limitée ☐

Personne à haut risque vital ☐

Autres (précisez) : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Coordonnées du service intervenant à domicile et/ou de la personne à prévenir en cas d'urgence : _____

Nom, prénom et liens de la tierce personne qui a effectué la demande : _____

***En cas d'inscription d'une personne dite « vulnérable » par une tierce personne, cette inscription ne sera valide et enregistrée qu'après signature du formulaire par la personne elle-même concernée. Conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le signataire dispose du droit d'accès de rectification ou de suppression des informations le concernant, droit qu'il peut exercer à tout moment par courrier auprès du CCAS. Il vous appartient donc d'informer le CCAS de toute modification de données. Ces informations ne peuvent en aucun cas être communiquées à un tiers, ni être cédées à quelque titre que ce soit, partiellement ou en totalité.**

Signatures de la personne vulnérable :

Signature de la tierce personne :